

DEPARTEMENT

de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE

**des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté
de Communes MARANA GOLO**

2025/73

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
17/07/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 23 juillet à 17 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (20) : Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELICELLI - Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - José OLIVA - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (2) : Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI - Jean Pierre VALDRIGHI

Objet : Approbation du Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS)

M. Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que le Président de l'EPCI doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS). Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Ces rapports annuels sont des documents obligatoires, qui doivent permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers et permettent de faire un bilan annuel du service. Ils doivent comprendre une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre de la communauté de communes Marana Golo sera destinataire dudit rapport, qui sera également à la disposition du public afin d'informer les usagers du service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250723-2025-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2025

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'approuver le rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS).

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Communautaire

- Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 18/07/2025,

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes au titre de l'année 2024.
- D'autoriser le président ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI